Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2000)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Direction de l'économie publique

Autor: Zölch-Balmer, Elisabeth / Annoni, Mario

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-418394

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3. Rapport de gestion de la Direction de l'économie publique

Directrice: la conseillère d'Etat Elisabeth Zölch-Balmer
Suppléant: le conseiller d'Etat Mario Annoni

3.1 Les priorités de l'exercice

3.1.1 Généralités

Optimisation des conditions générales de l'économie et de l'agriculture et mesures visant à renforcer la croissance économique ont été les priorités majeures du travail de la Direction de l'économie publique au cours de l'exercice.
Sous la conduite de la Direction de l'économie publique, le Conseil-exécutif a constitué en date du 3 mai (ACE 1451/2000) un Conseil économique, qui est chargé de soumettre au gouvernement des propositions concrètes de stratégie et de mesures visant à générer une croissance économique durable dans le canton de Berne.
Les projets soutenus par la Promotion économique ont engendré des investissements de l'ordre de 360 millions de francs, qui à leur tour créeront 2500 emplois. La politique est restée concentrée sur les secteurs prioritaires. En matière de politique économique, la Direction travaille étroitement avec les organisations partenaires. Aux deux clusters télématique (TCB) et technologie médicale (MTB), a été ajouté le Wirtschaftsberatungs-Cluster Bern (WBTB) concernant les prestations de services. L'exercice a également été marqué par le développement de la coopération avec les organisations régionales (chambres d'économie publique), les coopératives de cautionnement et la pépinière d'entreprises, ainsi que par le renforcement de la collaboration avec la nouvelle entreprise innoBE pour le transfert des connaissances entre la science et l'économie.
Le Bilan 2000 sur les emplois dans le secteur public a été présenté au mois de novembre. Il met en évidence que le secteur public reste un employeur important et un facteur clé de l'emploi dans le canton de Berne. Un emploi sur cinq en effet en fait partie. Le Conseil-exécutif du canton de Berne continuera d'observer et de suivre les projets fédéraux en cours de restructuration du secteur public, mais il renonce à lancer son propre programme car la conjoncture économique est globalement favorable. Le canton de Berne collabore, en revanche, étroitement avec les services fédéraux compétents dans le cadre du programme d'action fédéral pour les régions touchées par le recul des emplois chez Swisscom, La Poste et les CFF, pour lequel la Confédération a débloqué une contribution de 80 millions de francs.
L'Office de la nature (ONAT) a eu pour activité majeure d'achever le projet de nouvelle loi sur la chasse. Le texte a été globalement bien accueilli au cours de la consultation. Mais l'accomplissement des tâches par l'ONAT et l'organisation de l'office ont fait l'objet de plusieurs critiques. La Direction de l'économie publique a de ce fait chargé une entreprise externe de consultants d'examiner l'efficience, l'effectivité et la structure organisationnelle de l'ONAT. L'expertise a confirmé ces qualités, plus précisément l'aptitude de la structure organisationnelle, en recommandant néanmoins d'étudier les possibilités d'améliorer la délégation des tâches, l'image de l'office et le développement de l'organisation. La directrice de l'économie publique a lancé le projet «Tauros» pour utiliser ces potentiels.
L'ouragan «Lothar» du 26 décembre 1999 a abattu plus de 4,2 millions de mètres cubes de bois dans le canton de Berne. La Direction de l'économie publique a choisi comme stratégie d'éliminer les dégâts et d'éviter les dommages secondaires par les bostryches sur les forêts restées intactes. Le gouvernement et le Grand Conseil ont débloqué deux crédits cadres d'un total de 81,2 millions de francs pour ce programme.
Le marché du travail a bénéficié du recul du nombre des demandeurs d'emploi. Le nouveau mandat de prestations entre la Confédération et les cantons en matière de lutte contre le chômage est entré en vigueur le 1er janvier 2000. Les activités de l'OCIAMT étaient principalement centrées sur la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie conforme à cette évolution et tenant compte du nouveau cadre juridique. Par ailleurs, le plan de mesures de protection de l'air a été révisé. Une fois adapté aux résultats de la procédure de consultation, il entrera en vigueur en été 2001.

3.1.2 Législation

La Direction de l'économie publique a achevé, comme mentionné plus haut, le projet de nouvelle loi sur la chasse.
Le décret sur la régénération des eaux (DRégén) est entré en vigueur le 1er janvier 2000. Les révisions des lois sur l'hôtellerie et la restauration (LHR) d'une part et sur le commerce et l'industrie (LCI) d'autre part, entrées en vigueur le 1er décembre 2000, prévoient les nouveautés suivantes: concernant la LHR, les pub & bar festivals sont interdits à Pâques, comme l'exigeait la motion Lüthi (M 069/1997) acceptée par le Grand Conseil. Les boutiques des stations-service peuvent désormais vendre aussi des boissons alcooliques. La LCI modifiée a apporté des changements dans les ventes dominicales, dont il a largement été fait usage pendant les ventes de Noël de l'exercice.

3.1.3 Programmes et concepts

Le Concept de la politique de promotion structurelle dans l'agriculture est entré en vigueur au mois de juin. L'emploi des ressources sera ciblé et conforme au Concept, suivra l'ordre des priorités fixées et respectera les particularités régionales.
Le Programme de politique du tourisme, mis au point avec les milieux touristiques intéressés, les régions et la protection de l'environnement, a été revu en été après une large procédure de participation. Ce Programme constitue le fondement de la nouvelle orientation de la politique touristique. Il sert également de base pour entamer dès 2001 la révision de la loi sur l'encouragement du tourisme et pour soutenir l'offensive de formation et de perfectionnement professionnels.

3.1.4 Projets

Après les graves accidents dans l'Oberland bernois, la Direction de l'économie publique a mis au point le «Modèle bernois» pour une sécurité accrue dans les sports de l'extrême. Elle a choisi une approche qui servira de modèle à toute la Suisse. Ce modèle vise à renforcer la responsabilité des organisateurs de ces sports. La Direction de l'économie publique s'est écartée de l'idée d'édicter de nouvelles normes restrictives, sachant qu'il est pratiquement impossible à la législation de suivre l'évolution rapide de ces sports. Assistée d'un groupe de suivi et d'ingénieurs mandatés, elle a mis au point un plan de sécurité qui sera testé dans la pratique en 2001 avant d'être introduit sur une large échelle. Le «Concept Lynx Suisse», auquel la Direction de l'économie publique a largement participé, est entré en vigueur au cours de l'exercice et sera mis en œuvre dès 2001.
Des représentants de la Direction de l'économie publique s'engagent pour de nombreux projets importants visant à conforter la po-

sition économique du canton de Berne, d'une part dans le cadre de l'équipe des projets de grande envergure, d'autre part de cas en cas, comme par exemple la candidature pour les Jeux Olympiques 2010, le groupe de travail Casinos Grands Jeux ou la coordination de l'information sur l'aéroport régional de Berne-Belp. Enfin, l'ODECO a pris la conduite du plan d'action Télématique au cours de l'exercice.

3.1.5 Projets relatifs à l'organisation

Divers projets relatifs à l'organisation ont été élaborés et réalisés au cours de l'exercice. La Direction de l'économie publique, l'une des trois Directions qui introduisent NOG dans la première étape, a avancé les travaux préparatoires de l'introduction de la nouvelle gestion publique. Le projet «Herkules», quant à lui, a été achevé: il s'agissait de revoir les structures et la répartition des tâches relevant de l'économie entre les différents offices, en incluant le secrétariat général.
Le projet «AVIGO» a été achevé en perspective du nouveau mandat de prestations entre la Confédération et les cantons dans le domaine d'exécution du service de l'emploi. L'OCIAMT a amélioré sa structure organisationnelle pour tenir compte de l'évolution des conditions générales.
L'école de laiterie Rütti et le Service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière SICL ont fusionné en un Centre des produits laitiers et denrées alimentaires de Rütti (CLD). La mise en œuvre de la stratégie adoptée en 1997 par le Conseil-exécutif et le Grand Conseil en matière de formation agricole a été poursuivie. La formation agricole de base est concentrée aux écoles de Schwand, Rütti et Hondrich. La structure d'encadrement est rationalisée en perspective de l'introduction de NOG afin d'exploiter les synergies et d'optimiser le déroulement du travail.
Enfin, le projet «Tauros», mentionné plus haut, doit examiner dans quelle mesure il est possible d'augmenter la délégation des tâches de l'ONAT. Il prévoit en outre des mesures visant à améliorer l'image de l'office. Le projet a pour troisième volet d'étudier l'opportunité de développer davantage l'organisation.

3.2 Rapports des offices

3.2.1 Secrétariat général

3.2.1.1 *Organisation/tâches*

Les travaux liés à l'introduction de la nouvelle gestion publique (NOG) dans la Direction de l'économie publique ont progressé sous la conduite opérationnelle du Secrétariat général (SG). Celui-ci a par ailleurs achevé le projet «HERKULES»: un groupe de projet assisté par des experts externes et composé de délégations des Offices du développement économique (ODECO), de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OCIAMT) ainsi que de l'agriculture (OAGR) a examiné la répartition des structures et des tâches dans le domaine de l'économie. Il en est résulté la création d'une nouvelle division au sein du SG: «Economie et communication» (EC ECO). Celle-ci se doit tout d'abord de garantir la qualité dans une perspective économique de tous les textes de la Direction de l'économie publique (ECO). Elle est également chargée de la communication de l'ECO interne et externe, dans ce dernier cas avec l'Office d'information. Elle suit enfin le dossier Expo.02. Au terme de l'évaluation des résultats de la procédure de consultation sur la nouvelle loi sur la chasse et la faune sauvage, le SG a repris la conduite pour une évaluation de l'Office de la nature (ONAT) dont les activités ont été soumises à une étude d'efficience et d'efficacité par un expert externe. Le projet «TAUROS», lancé à la suite de cette évaluation, vise en premier lieu à vérifier dans quelle mesure il est possible de déléguer ou d'abandonner certaines tâches.
Le SG a également participé à divers projets cantonaux, par exemple groupe de contact entre le canton et les communes, projet «Vision» sur l'administration décentralisée, projet global NOG 2000 et enfin projet de nouveau système d'information financier intégré FIS 2000. Par ailleurs, il préside aussi bien le groupe économique rattaché au conseil économique constitué par le Conseil-exécutif, que le groupe des hauts-fonctionnaires de l'Espace-Mittelland (EM).
L'ECO s'attache tout particulièrement à soigner ses contacts avec les partenaires sociaux et à mener régulièrement des entretiens avec l'économie. Le SG a dans ce domaine assumé les travaux de coordination nécessaires.

3.2.1.2 *Service juridique*

Le Service juridique (SJ) a traité 153 recours (1999: 145) au cours de l'exercice. Le Tribunal administratif a jugé trois recours contre des décisions de la Direction de l'économie publique. Il en a rejeté deux et en a admis un partiellement. La Commission de recours du Département fédéral de l'économie publique a rejeté un recours et en a admis un partiellement. Le SJ s'est en outre occupé de travaux législatifs, notamment dans les domaines de l'économie laitière, des émoluments, de l'organisation ainsi que des poids et mesures.

3.2.1.3 *Approvisionnement économique (OCAE)*

Les chefs des offices communaux de l'approvisionnement économique (OAE) ont été instruits, au cours de dix séances d'information régionales, sur la préparation minimale du rationnement alimentaire par les communes sur ordre de la Confédération («Documentation minimale» pour l'état de préparation exigé).

3.2.1.4 *Assurance immobilière du canton de Berne (AIB)*

Le compte 2000 affiche 194,8 millions de francs de recettes et 193,7 millions de francs de charges, soit un excédent de 1,3 million de francs (1999: 0,8). Les recettes provenant des primes atteignent 157,7 millions de francs (150,8). Les revenus issus des investissements en capitaux sont de 40,0 millions de francs (53,5). Les dommages causés par le feu ont coûté un montant brut de 47,6 millions de francs (49,5). Ils sont donc nettement inférieurs à la moyenne des dix dernières années (62,5). Le canton de Berne a heureusement été épargné par de nouveaux dommages graves dus aux éléments naturels en l'an 2000. Ils ont coûté 24,3 millions de francs, soit moins que ces dix dernières années, et surtout nettement moins que l'année précédente où les dommages ont été exceptionnellement nombreux et importants (315,2). L'administration des sinistres a été confrontée à l'énorme défi que représentent les plus de 72000 déclarations de sinistres de l'année 1999; à la fin de l'exercice, plus de 70 pour cent des dossiers avaient néanmoins été clos.
Si à l'exercice précédent, la perte d'exploitation de 73,2 millions de francs a dû être compensée par la liquidation des provisions, il a été possible de constituer une nouvelle provision pour dommages exceptionnels en raison du volume assez bas de sinistres en 2000.
Les charges pour la sécurité-incendie et les services de défense se sont montées à 28,1 millions de francs (27,2). L'augmentation est due à une légère reprise des investissements de nombreuses entreprises et de nombreux propriétaires d'immeubles.
L'AIB a mené une enquête auprès de sa clientèle en été 2000 avec l'aide d'un institut indépendant. L'AIB a obtenu de très bonnes notes sur la confiance, la sympathie, la complaisance et la satisfaction avec les prestations de services d'une manière générale et plus

particulièrement en cas de sinistre. Très intéressants aussi les avis sur le système de l'AIB, c'est-à-dire la combinaison assurance-prévention (protection contre l'incendie, services de défense): 84 pour cent de la clientèle sont convaincus que ce système diminue les dommages, réduit les primes et décharge l'Etat de tâches de protection contre l'incendie.
Les comptes 2000 devront encore être soumis au conseil d'administration de l'AIB, pour approbation. Pour de plus amples détails, il convient de se référer au rapport annuel de l'AIB qui paraîtra début mai 2001.

3.2.2 **Office de l'agriculture (OAGR)**

Le document stratégique «Horizon 2010» présenté par l'Office fédéral de l'agriculture a entraîné de longues discussions dans l'exercice écoulé. La question centrale est de savoir jusqu'à quel point le secteur agricole suisse doit être libéralisé. L'Union suisse des paysans (USP), pour sa part, soutient que les conséquences de l'actuelle «politique agricole 2002» doivent tout d'abord être analysées avant de mettre en route d'autres étapes de la réforme. Le «Rapport sur l'agriculture 2000» de l'OFAG, paru en novembre, relève que les consommateurs suisses ne dépensent plus que sept pour cent de leur revenu pour l'alimentation. Pour chaque franc dépensé, seuls 24 centimes reviennent encore au paysan. Le revenu annuel dans l'agriculture se situe bien au-dessous des salaires comparables dans le reste de l'économie.
Au vu de cette situation, la Direction de l'économie publique considère d'un œil critique une libéralisation forcée. Par son concept de politique de promotion structurelle dans l'agriculture, mis en vigueur en juin 2000, le canton veut apporter une contribution importante à l'application des réformes restant à accomplir en politique agricole. Dans ce cadre, les cantons de Berne, Fribourg et Soleure ont effectué ensemble le versement des paiements directs au moyen du nouveau système informatique GELAN, permettant de garantir une exécution efficace des mesures de politique agricole. En matière de formation et de vulgarisation, le projet de «professionnalisation» s'est trouvé au premier plan. Dans ce contexte, décision a été prise de fermer l'école d'agriculture à l'Inforama Bäregg en été 2002 pour des raisons de capacités. L'école professionnelle, la formation continue et la vulgarisation ne sont néanmoins pas touchées par cette décision. En outre, l'Ecole de laiterie de Rütti et le Service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL) ont subi une refonte en un Centre des produits laitiers et denrées alimentaires de Rütti (CLD).

3.2.2.1 *Production, compétitivité*

En 2000, 26112 animaux ont été mis aux enchères sur les marchés publics (1999: 28047). Grâce au système des enchères, les animaux ont pu être vendus en moyenne 8,9 pour cent plus cher que le prix d'estimation officiel. Le secteur de la promotion de la vente de bétail a vu l'introduction d'une nouvelle mesure: une prime de promotion de 200 francs est versée à l'acheteur d'une vache provenant des régions de montagne. Cette mesure est liée au nouveau concept de promotion structurelle pour l'agriculture du canton de Berne. Elle doit être comprise comme mesure de remplacement partiel des achats d'allégement du marché, abolis il y a quelque temps déjà. Treize projets innovateurs ont bénéficié de contributions cantonales pour un montant total de 459760 francs. Sous la conduite de la Direction de l'économie publique et de concert avec les agences de tourisme, les grands projets de commercialisation régionale ont organisé pour la première fois des expositions communes de promotion sur l'aire de repos de l'autoroute du Grauholz ainsi qu'à l'aéroport de Belp. Dans le domaine du développement structurel, la Section du droit foncier rural et de la planification a émis 902 corapports concernant des projets de construction en zone agricole et rédigé 203 approbations d'affermage; elle a en outre contrôlé et ratifié toutes les décisions de droit foncier prises par les préfets (1399).
Elle a par ailleurs participé activement à la révision de la loi sur les constructions en vue de l'application de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire.
Pour l'amélioration des bases de production, 21,6 millions de francs (19,7) ont été garantis par le biais de contributions cantonales aux améliorations structurelles, et 15,1 millions de francs (11,7) sous forme de contributions fédérales. En tout, c'est un volume de construction de 87 millions de francs qui a été soutenu à l'aide de subventions aux améliorations foncières (77). Environ 54 pour cent des contributions cantonales ont été attribués à des projets du secteur du bâtiment et le reste à des projets du génie rural. Si l'on fait abstraction des assainissements de glissements de terrain dus aux conditions climatiques en 1999, l'évolution des demandes dans les secteurs du bâtiment et du génie rural est en légère augmentation. Les exploitations tournées vers l'avenir se voient contraintes d'adapter rapidement leurs structures aux exigences de la loi sur la protection des animaux et à celles de la loi sur la protection des eaux. Dans le secteur du génie rural, l'accent s'est porté sur les ouvrages communautaires tels que les accès aux fermes, les alimentations en eau et les améliorations foncières intégrales – ces dernières en partie pour l'acquisition de terrains en rapport avec Rail 2000, la T10 (déviation Anet-Champion) et l'A16 (Transjurane). En tout, c'est un montant d'environ 148000 francs – soit près de 1,5 pour cent des contributions au secteur du génie rural – qui a été utilisé pour des mesures écologiques. N'apparaissent pas dans la statistique diverses dépenses écologiques très importantes, liées à des remaniements parcellaires imposés par des aménagements routiers ou ferroviaires à la charge du propriétaire, ainsi que les contributions imputables à la polyvalence des infrastructures – comme par exemple les coûts supplémentaires engagés pour la construction de sentiers, d'un point de vue écologique plus souhaitables que les chemins à revêtement dur. Au total, près de 9,2 millions de francs de contributions ont été garantis par le canton en faveur des mesures de protection des animaux et des eaux, ainsi que pour des alimentations en eau. Environ 28 pour cent (33%) de ces crédits sont allés à l'Emmental, environ 44 pour cent (38%) à l'Oberland, environ 12 pour cent (12%) au Mittelland, environ 11 pour cent (9%) au Jura bernois et les derniers 5 pour cent (8%) au Seeland.
La Fondation bernoise de crédit agricole (CAB) s'est vu adresser 786 (619) demandes de prêts et de crédits à la construction remboursables sans intérêts de la part de personnes physiques. 779 requêtes concernaient des mesures d'améliorations structurelles et d'aide aux exploitations en application de la loi fédérale sur l'agriculture. Quant aux sept autres demandes, il s'agissait de mesures d'application de la loi fédérale sur les forêts. Le nombre des demandes de prêts à titre d'aide aux exploitations – ayant pour but de transformer des dettes existantes sujettes à intérêts en prêts remboursables libres d'intérêts – a considérablement augmenté. Sur la base de la loi sur l'agriculture, les organes compétents de la CAB ont accordé des prêts d'un montant total de 54,3 millions de francs, ainsi que des crédits à la construction sans intérêts d'une somme de 6,3 millions de francs en faveur de corporations en région de montagne. Des prêts d'un montant total de 661000 francs, ainsi que 42000 francs de crédits à la construction ont également été autorisés sur la base de la loi sur les forêts.
La modification de la loi cantonale sur les épizooties a impliqué de remplacer le système des vétérinaires d'arrondissement par une nouvelle structure fondée sur des vétérinaires officiels et des vétérinaires de contrôle. Chaque district compte un vétérinaire officiel, les grands districts deux, auxquels incombe la responsabilité de l'application des tâches de police des épizooties. Cette structure allégée permet une intervention plus rapide et plus efficace ainsi que des économies en matière de formation continue et d'information. Dans le secteur des épizooties et de la qualité des viandes, le

nombre des cas d'ESB diagnostiqués est tombé à 5 (9); il s'est agi exclusivement d'animaux qualifiés de BAB («born after ban»). Aucun cas d'ESB n'a été détecté sur les 900 analyses par sondage effectuées dans le cadre du programme d'analyse UP 2000 sur des vaches abattues normalement. Dans la lutte contre les maladies pulmonaires du porc, ce sont maintenant les districts de Schwarzenbourg et de Seftigen, ainsi que des parties des districts de Berne, Thoune et du Bas-Simmental qui ont bénéficié d'un assainissement de surface. Le territoire assaini comprend à ce jour, d'une part, quelque 2450 entreprises détenant près de 17000 truies mères et, d'autre part, un potentiel total de 75000 places d'engraissement; cela représente environ 60 pour cent du cheptel porcin bernois. Le programme de lutte coordonné par tous les cantons prévoit l'achèvement de cet assainissement d'ensemble au niveau national d'ici 2004.

La mise en pratique des prescriptions d'assurance qualité dans les exploitations de production laitière et fromagère, menée par le Service cantonal d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL), n'est pas encore achevée. D'une part, bon nombre d'exploitations ont reçu un avertissement et ont été contrôlées par l'inspecteur compétent. D'autre part, le degré de qualité très élevé atteint par le lait et le fromage confirme l'efficacité de l'autodiscipline et de la vulgarisation.

Dans le canton de Berne, les paiements directs et les contributions versées à l'agriculture en application des mesures de politique agricole ont atteint 431 millions de francs (433). Après la suppression, par mesure d'économie, des contributions d'estivage cantonales représentant quelque 5 millions de francs, les prestations cantonales se montent encore à 5 millions de francs. Sur les 13154 exploitations agricoles ayant bénéficié de paiements directs, 99 pour cent satisfont aux exigences en matière de prestations écologiques. La proportion d'exploitations biologiques atteint 9,4 pour cent.

3.2.2.2 *Bases de l'existence, associations vitales*

Une surface totale de 14240 hectares de cultures a bénéficié de contributions au titre des surfaces de «compensation écologique». En outre, 426556 arbres fruitiers à haute tige de grande valeur écologique ont bénéficié d'une contribution de 15 francs par arbre. 79 exploitations ayant entamé la conversion à l'agriculture biologique avant l'an 2000 ont touché de ce fait les contributions cantonales ad hoc pour un montant total de 0,4 million de francs. En raison des mesures d'économie visant à assainir les finances de l'Etat, les nouvelles exploitations en conversion à l'agriculture biologique ne pourront plus être soutenues à partir de l'année 2000. Cependant, des dépenses d'un demi-million de francs environ devront encore être prévues dans les prochaines années pour des contributions déjà garanties.

Pour le Service environnement et agriculture (SEA), la priorité en l'an 2000 s'est cristallisée sur le travail de relations publiques. Au cours de l'hiver, le SEA a organisé une exposition très complète sur le sujet «Vers de terre, sol et agriculture» présentée aussi bien à l'Inforama Rütti de Zollikofen que dans les vitrines du grand magasin Lœb à Berne. Les journées d'été des maîtres d'apprentissage ont eu lieu sur la même thématique. Finalement, la publication de divers articles comprenant un aide-mémoire a vu le jour en automne pour la revue spécialisée «Agrarforschung»; ces textes se fondaient sur les résultats d'une étude interdisciplinaire de cinq années, entreprise quant aux effets du programme de semis directs sur la surface d'observation permanente «Oberacker» de Rütti. Pour la cinquième fois déjà, des contributions ont été octroyées en faveur de la conversion à des méthodes de culture ménageant le sol (programme de semis directs), en application de l'ordonnance sur la préservation des bases naturelles de la vie et des paysages (OPBNP). En comparaison de l'année précédente, l'augmentation est de 28 pour cent quant aux contributions, de 36 pour cent quant à la surface sous contrat et de 34 pour cent quant au nombre des exploitations concernées. Le feu bactérien a également éclaté dans le canton de Berne au cours de l'été. Les communes contaminées étaient celles jouxtant la région lucernoise touchée, soit Eriswil, Huttwil et Gondiswil. Tous les arbres fruitiers à noyau à haute tige ont été contaminés. Dans les communes de Grosshöchstetten et de Zäziwil, la maladie a également atteint deux plantations d'arbres fruitiers à basse tige. Jusqu'à la fin de l'année, ce sont au total 156 hautes tiges et 46 autres arbres qui ont été reconnus atteints et brûlés.

3.2.2.3 *Paysage typique, paysage cultivé*

Des contributions ont été versées pour la troisième fois à des instances locales ou régionales pour des mesures de compensation écologique. 66 instances ont ainsi touché des aides financières cantonales pour un montant total de 478725 francs. La participation cantonale se monte à environ 72 pour cent. Cette somme, additionnée à celle des instances en question, a permis de soutenir l'exploitation de 445 hectares de surfaces de compensation écologique, de 1072 arbres isolés et de 23094 arbres fruitiers à haute tige. 4,3 millions de francs ont en outre été versés sous forme de contributions à la pente destinées à 6106 exploitants, pour 16604 hectares de terrains en forte pente avec fauche.

3.2.2.4 *Identité paysanne, formation et vulgarisation*

Le nombre des apprentis agriculteurs dans le canton de Berne a baissé de 28 unités par rapport à l'année précédente et l'effectif des apprentis en 1re et 2e année s'est donc arrêté à 418 (dont 17 en formation accélérée). L'école d'agriculture, qui peut être suivie comme école à plein temps, école d'hiver ou école de maturité professionnelle, s'ajoute à la deuxième année d'apprentissage sous forme de cours à plein temps. Elle fait partie intégrante de l'apprentissage agricole complet (3e année) et constitue donc une condition indispensable pour se présenter à l'examen final d'apprentissage. Au terme de l'école d'agriculture, 215 (255) candidats et candidates ont réussi leurs examens et obtenu ainsi le certificat fédéral de capacité, dont six avec la spécialisation en agriculture biologique. Des cours spéciaux de promotion et de rattrapage ont été introduits au niveau cantonal à l'intention respectivement des apprentis particulièrement doués et des apprentis accusant certaines lacunes individuelles.

La formation sur trois ans en économie familiale a été introduite en août sous la conduite de la Direction de l'instruction publique. Les compétences pour l'apprentissage d'une durée de trois ans sont réglées dans une convention de prestations. Plus de 100 contrats d'apprentissage ont été conclus pour cette nouvelle formation. 39 apprenties ont commencé cette instruction pour la première fois aux Inforamas de Waldhof et de Hondrich.

Dans la formation continue, le système modulaire a encore été étendu. Il présente l'avantage que certains modules sont reconnus dans diverses professions et peuvent ainsi être offerts en commun. Diverses professions et spécialisations bénéficient déjà de ce système modulaire, soit l'agriculture traditionnelle, les paysannes, les maraîchers et les cultures biologiques. 175 personnes ont suivi l'école de chef ou cheffe d'exploitation. 28 l'ont achevée avec succès par l'examen professionnel fédéral et 59 par l'examen de maîtrise fédérale.

En ce qui concerne les cours d'économie familiale rurale, on constate un engouement accru pour la formation en cours d'emploi et une certaine baisse d'intérêt pour les cours intensifs. Ce sont principalement des jeunes paysannes disposant d'une première formation non agricole, qui suivent l'école d'économie familiale en complément au ménage et à l'exploitation. Elles étaient au nombre de 116 cette année.

Le service de vulgarisation a surtout traité des questions d'application de la politique agricole dans les exploitations individuelles. L'accent principal s'est porté sur l'amélioration de la compétitivité des exploitations paysannes et l'amélioration de l'efficacité, sur la combinaison des sources de revenu, ainsi que sur une production ménageant le sol et respectueuse des animaux. Le nouveau projet «Compas» a pour objectif d'offrir des prestations de vulgarisation plus étendues, permettant d'accéder à des stratégies individuelles ou communautaires inter-exploitations ou propres à faciliter la reconversion à une activité non agricole.
La mise en pratique de la stratégie «CFVA 2000» s'est poursuivie selon le programme prévu. Depuis 1995, les économies réalisées sur les dépenses nettes des Inforamas ont dépassé les objectifs budgétaires. L'effectif du personnel a de nouveau été réduit de 23 postes à plein temps. La concentration de la formation de base à l'Inforama «Rütti/Seeland/Waldhof (Inforama Nord)» est terminée. La formation continue et la vulgarisation restent cependant proposées de manière décentralisée et axée sur la proximité.
Les locaux libérés, sur les sites du Seeland et de Waldhof, sont mis à disposition pour des affectations apparentées. On citera les cours de douanier (limités jusqu'à fin 2000), les pré-apprentissages ou l'installation d'organisations paysannes de prestation de services. L'Inforama Waldhof accueillera la formation universitaire des enseignants des degrés 1 et 2 de la région de Langenthal dès le mois d'octobre 2001.
L'affermage des cinq domaines agricoles Inforama a été conclu pour le 1er mai 2000. La collaboration entre l'Inforama et les exploitations affermées a été réglée dans des conventions de prestations. Les expériences faites à ce jour sont positives, d'une part comme de l'autre.
La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle a évidemment des effets sur la formation agricole. Les travaux préparatoires pour la vérification du système actuel ont débuté dans l'exercice. Le canton de Berne va participer au projet pilote suisse «Métiers verts» et réunir de l'expérience jusqu'en 2004. L'amélioration qualitative de la formation professionnelle, la mobilité professionnelle et l'échange d'apprentis entre les régions (linguistiques) sont autant d'objectifs primordiaux qui doivent figurer au premier rang et primer sur les intérêts particuliers.

3.2.2.5 *Responsabilité personnelle, administration*

L'optimisation continue des mécanismes administratifs du canton et l'effort constant de rester à l'écoute des besoins des citoyennes et citoyens ont fait partie des priorités de gestion dans cet exercice également. Grâce à la nouvelle application informatique GELAN Espace Mittelland, qui fonctionne en coopération avec les cantons de Fribourg et Soleure, la première tranche des paiements directs a pu être versée en juillet déjà (soit un mois plus tôt que l'année précédente). Les formulaires de recensement et la notification des versements ont été conçus cette fois sous une forme beaucoup plus conviviale qu'une année auparavant. Après vérification des capacités de l'école et de l'évolution des effectifs d'apprentis dans la formation agricole, il a été décidé de fermer l'école d'agriculture sur le site de l'Inforama Bäregg (Emmental) à l'été 2002. Cette concentration de la formation de base agricole sur les sites de Schwand, Rütti et Hondrich est conforme à la stratégie de la Direction de l'économie publique telle que préconisée en 1997 par le Conseil-exécutif et le Grand Conseil. Simultanément, la structure de gestion doit être rationalisée. Enfin, la refonte du Service cantonal d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL) et de l'Ecole de laiterie de Rütti (ELR) s'est finalisée au cours de l'exercice en un Centre des produits laitiers et denrées alimentaires de Rütti (CLD), placé sous une direction unique. Cette fusion renforce le noyau dur de l'entreprise, c'est-à-dire la formation et le perfectionnement professionnel. Les nouvelles structures permettent une utilisation optimale des synergies ainsi qu'une rationalisation des processus de travail.

3.2.3 **Office du développement économique (ODECO)**

3.2.3.1 *Mesures de soutien à l'activité économique*

Le Bilan 2000 sur les emplois du secteur public a été présenté en novembre. Il met en évidence l'importance du secteur public en tant qu'employeur et son rôle clé pour l'emploi du canton de Berne. Un emploi sur cinq dans le canton appartient au secteur public. Le nombre des emplois dans l'administration fédérale civile et au canton est resté relativement stable en dépit des importantes restructurations au cours des dix dernières années. En revanche, le nombre des employés a régressé dans les grandes entreprises publiques, comme Swisscom ou les CFF et le secteur militaire de la Confédération (DDPS et entreprises d'armement). Le Conseil-exécutif continuera d'observer l'emploi dans le secteur public. Il ne lancera toutefois pas son propre programme, vu la conjoncture globalement bonne. Le canton de Berne collabore, en revanche, étroitement avec les services fédéraux compétents dans le cadre du programme d'action fédéral pour les régions touchées par le recul des emplois chez Swisscom, La Poste et les CFF. La Confédération a débloqué un montant de 80 millions de francs pour ce programme. Après les graves accidents de sports de l'extrême dans l'Oberland bernois, la Direction de l'économie publique a réagi en choisissant une nouvelle approche et mis au point le «Modèle bernois», qui sera appliqué dans toute la Suisse. Il ne s'agit pas d'imposer des prescriptions légales mais de renforcer la responsabilisation des organisateurs de ces activités. Un plan de renforcement de la sécurité a été mis au point par un groupe de suivi et des ingénieurs mandatés. Il sera mis à l'essai en 2001, avant d'être introduit sur une large échelle.
L'ODECO s'est investi dans nombre de projets importants pour conforter la position économique, d'une part dans le cadre d'une équipe pilote pour projets de grande envergure, d'autre part, dans des projets autonomes, tels que la candidature aux Jeux Olympiques 2010, le groupe de travail sur les casinos ou la coordination de l'information sur l'aéroport régional de Berne-Belp. L'ODECO a en outre repris la conduite du plan d'action Télématique au cours de l'exercice.

3.2.3.2 *Aide aux régions*

La demande de crédits pour l'aide à l'investissement dans les régions de montagne est du même ordre de grandeur que les années précédentes. Il a ainsi été possible de continuer de consolider la pratique relative à la nouvelle loi fédérale entrée en vigueur en 1998. Ce sont surtout des projets de développement qui ont été soutenus, et non pas des projets portant sur les infrastructures de base. Simultanément, Confédération et cantons se concertent à propos du développement de la promotion des régions et de l'aide aux investissements.
La libéralisation de La Poste, de Swisscom et des CFF a des incidences importantes sur la politique régionale. En septembre 2000, le Conseil fédéral a présenté un programme d'action qui bénéficiera aux régions particulièrement touchées par les futures suppressions d'emplois. Le Jura bernois appartient notamment au champ d'application de ce programme. Une organisation ad hoc, dans laquelle le canton de Berne est représenté, prépare la mise en œuvre.

3.2.3.3 *Tourisme*

La révision du Programme de politique du tourisme a été achevée selon le calendrier, après une vaste procédure de participation en été. Les travaux ont été réalisés en commun avec les milieux touristiques intéressés, les régions et la protection de l'environnement. Le professeur Hansruedi Müller de l'Université de Berne faisait par-

tie de la direction du projet. Le Programme constitue la base d'une nouvelle orientation de la politique cantonale du tourisme. La révision de la loi sur l'encouragement du tourisme sera entreprise dès 2001. Il sera également lancé une offensive sur la formation et la formation continue.
Pour avoir encore amélioré la qualité de ses prestations de services, la Division du tourisme de l'ODECO a obtenu le label de qualité de la Fédération suisse du tourisme.
La demande de prestations d'encouragement a été modeste aussi bien pour les infrastructures que pour l'hôtellerie. Cette situation reflète surtout les possibilités d'investissements limitées des pouvoirs publics comme des prestataires privés de la profession.

3.2.3.4 *Logement*

La Confédération a prolongé la durée de validité de la loi fédérale sur l'amélioration de l'habitat dans les régions de montagne. Le Conseil-exécutif a décidé de suivre la même décision. A partir de 2001, l'exécution sera assurée par le Service des améliorations structurelles de l'Office de l'agriculture. La prolongation n'aura pas d'incidence sur les économies qui résultent du retrait régulier de l'encouragement à la construction de logements, décidé en 1999.
La discussion autour de l'avenir de l'encouragement à la construction de logements est toujours en cours. Il est donc encore impossible de se prononcer sur la conception future dans le canton de Berne. En rejetant la motion Kaufmann «Création d'une fondation de droit public responsable de la politique cantonale du logement», le Grand Conseil a refusé de décider à l'avance de l'avenir de l'encouragement bernois à la construction de logements.

3.2.3.5 *Promotion économique (PEB)*

Les projets soutenus créeront quelque 2500 emplois dans le canton de Berne ces prochaines années et engendreront des investissements de l'ordre de 360 millions de francs. C'est là une augmentation par rapport à l'année précédente du nombre des emplois créés et des projets soutenus. La raison principale de ce bon résultat est la conjoncture restée forte, qui a incité les entreprises exportatrices bernoises à engager de nouveaux investissements. Autre point fort de l'activité de la Promotion économique du canton de Berne (PEB): le soutien de 54 projets d'extension d'entreprises bernoises dans des branches d'avenir à forte croissance. La PEB a en outre aidé 23 nouvelles entreprises à s'installer. Les résultats du canton de Berne sont positifs même dans la compétition internationale des sites d'implantation: 22 entreprises suisses et étrangères se sont établies dans le canton de Berne en 2000. Ces nouvelles arrivées renforcent les branches prioritaires et créeront à moyen terme plus de 1000 emplois. A ne pas négliger non plus, les 23 entreprises qui ont bénéficié du bonus foires et salons, par lequel la PEB permet aux PME bernoises d'explorer de nouveaux marchés étrangers. 80 pour cent des entreprises soutenues se situent dans les secteurs prioritaires ou clusters: télématique (21 projets), technologie médicale et pharmacie (9), industrie de précision (30), technologie environnementale (7), design et produits de luxe (1) ainsi que prestations de services incluant finances et administration (12). 19 projets innovants axés sur l'exportation sont issus d'autres branches. La comparaison avec l'exercice précédent fait ressortir que le nombre des nouveaux emplois s'est nettement accru (57%) en dépit d'une stagnation des investissements induits. Ce qui est dû surtout au fait qu'une part importante des emplois créés se situent dans les call-centers. En matière de prestations de services, les investissements nécessaires en installations et immobilier sont moindres que dans les entreprises industrielles.
De nombreuses entreprises ne veulent plus investir elles-mêmes dans l'immobilier, préférant louer des locaux appropriés. C'est pourquoi le canton de Berne noue de nouveaux contacts avec les promoteurs immobiliers, notamment pour mieux commercialiser les pôles de développement économique.
Après le Telematik Cluster et le Medizinal Cluster Berne, une nouvelle association a été créée dans le domaine des prestations de services: Wirtschaftsberatung Cluster Bern. La coopération avec les organisations régionales (chambres d'économie publique), les coopératives de cautionnement et le Centre des fondateurs a poursuivi son expansion. En matière de transfert de connaissances sciences-économie, la collaboration avec la nouvelle entreprise innoBE s'est poursuivie.
Le bilan du contrôle de gestion des prestations figure dans le compte d'Etat.

3.2.4 **Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OCIAMT)**

3.2.4.1 *Marché du travail*

L'amélioration de la situation de l'emploi a encore réduit le nombre des demandeurs d'emploi, qui a même diminué de manière imprévisiblement rapide au cours de l'exercice, de 5800 personnes, pour se situer à environ 11000. Comme le financement de la Confédération est directement lié au nombre de demandeurs d'emploi, il a fallu réduire le personnel dans les secteurs Service de l'emploi et Caisse de chômage de respectivement 79 et 20 postes. Cette réduction a pu se faire totalement par le biais des départs naturels. Le nouveau mandat de prestations entre la Confédération et les cantons entré en vigueur au 1er janvier 2000 a exigé un ajustement de l'organisation des structures exécutives. Une nouvelle Division Service de l'emploi regroupe les domaines Offices régionaux de placement (ORP), Logistique des mesures de marché du travail (LMMT), Assurance-chômage et Service juridique. Le nombre des régions ORP a été ramené de sept à quatre: Berne/Mittelland, Seeland/Jura bernois, Haute-Argovie/Emmental, Oberland bernois; le nombre des ORP a été réduit de 21 à 15. L'offre des mesures de marché du travail (programmes d'occupation et perfectionnement) a été diminuée de moitié par rapport à 1999, soit quelque 1500 places/année.
Les nouvelles structures qui ont été mises en place avec l'aide d'une entreprise de conseil privée donnent à l'OCIAMT de meilleures conditions pour remplir les futures exigences.

3.2.4.2 *Commerce et artisanat/Protection des travailleurs*

La loi sur le travail révisée est entrée en vigueur le 1er août. 740 magasins (1999: 450) ont été inspectés dans le cadre de la campagne de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) intitulée «L'accident n'arrive pas par hasard». De graves défauts ont été constatés en matière de sécurité dans la plupart des établissements visités, comme l'année précédente. Concernant l'obligation de faire appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST), la mise en œuvre a heureusement montré que nombre d'associations professionnelles avaient commencé les travaux en ce sens. L'OCIAMT a présenté des exposés d'information dans plusieurs manifestations de lancement de cette campagne et conseille les associations professionnelles et les entreprises. La reprise économique s'est également traduite par une augmentation de dix pour cent par rapport à 1999 du nombre des demandes de première prise d'emploi en faveur du personnel étranger.
La réorganisation des compétences au sein de la Direction explique le transfert des secteurs Ouverture des magasins et Crédits à la consommation de l'OCIAMT à l'Office du développement économique.
Le Contrôle des chronomètres à Bienne a une nouvelle fois enregistré un résultat record: plus de 463000 chronomètres contrôlés, soit 86000 de plus qu'en 1999.

3.2.4.3 *Protection de l'environnement*

L'application systématique des prescriptions de protection de l'air a permis de réduire grandement la pollution atmosphérique au cours des dix dernières années, sans pouvoir toutefois atteindre l'objectif, à savoir respecter toutes les valeurs limites d'immissions. Il reste encore beaucoup à faire concernant le dioxyde d'azote (NO_2) et les poussières fines (PM10). Les valeurs limites de ces deux polluants restent en moyenne annuelle nettement dépassées, surtout dans les endroits proches de la circulation et dans les villes. L'ozone n'a pas fait exception: les valeurs relevées pendant les périodes estivales sont régulièrement élevées. L'objectif restant de réduire la pollution excessive, les plans de mesures de protection de l'air ont été maintenus à titre de planification continue et adaptés aux données actuelles. Les plans de mesures révisés ont été envoyés en procédure de consultation en été. Les mesures proposées tout comme le procédé ont trouvé un bon écho dans l'ensemble. Au terme de la consultation, les travaux nécessaires ont été entamés pour préparer l'entrée en vigueur du nouveau plan de mesures.
Dans le secteur industrie et artisanat, il a été procédé à la collecte des données de base des entreprises pour préparer une application souple de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (solvants/COV). L'implantation d'antennes de téléphonie mobile continue sa progression fulgurante. De gros travaux préparatoires ont par ailleurs été menés en perspective de la nouvelle génération de téléphonie mobile qui nécessitera probablement 1500 emplacements de pylônes dans le canton de Berne.
Une campagne d'information intitulée «Pouah» a été menée en septembre et octobre avec l'Office cantonal de la protection des eaux et de la gestion des déchets (OPED). Elle mettait l'accent sur l'impact négatif sur la santé et l'environnement de l'incinération illicite de déchets. Les autorités ont notamment distribué plus de 150000 prospectus et placardé plus de 7000 affiches. Les communes ont coopéré avec beaucoup d'intérêt et la campagne a remporté un grand succès.

3.2.5 **Office des forêts (OFOR)**

L'année 2000 a été entièrement placée sous le signe de l'élimination des dommages catastrophiques causés aux forêts par l'ouragan Lothar le 26 décembre 1999. Dans la forêt bernoise, les dommages se chiffrent à 4,2 millions de m^3 de chablis, ce qui correspond au quadruple de l'exploitation annuelle. Les régions les plus touchées sont l'Emmental, le Seeland et l'Oberland occidental. Les forêts privées, qui entrent pour 61 pour cent dans l'ensemble du volume de chablis, ont été durement touchées, dans une mesure nettement supérieure à la moyenne.
En raison de l'importance majeure que revêt la conservation des forêts dans le canton de Berne, le Conseil-exécutif a très vite réagi après le passage de l'ouragan Lothar, afin de protéger le peuplement forestier épargné. Il a prévu un train de mesures qui comprend, outre la protection directe de la forêt, des mesures d'accompagnement. Le 19 janvier, le Conseil-exécutif a décidé les dépenses requises pour les mesures d'urgence et soumis au Grand Conseil un arrêté concernant un crédit-cadre d'un montant de 102,5 millions de francs. Le 9 février, le Grand Conseil a approuvé ce crédit en le réduisant toutefois de 20 millions de francs et en l'assortissant d'autres conditions et charges. Le plan stratégique pour l'élimination des dommages causés aux forêts s'étend sur quatre ans. L'objectif principal consiste à protéger autant que possible le peuplement forestier encore intact de la menace des dommages consécutifs à l'ouragan, que pourraient causer les bostryches. Ces dommages devraient pouvoir être stoppés efficacement par des mesures ciblées et rigoureuses de protection de la forêt.
Jusqu'à fin novembre, plus de 2,5 millions de m^3, soit 60 pour cent du volume de chablis, ont pu être façonnés. Des accords ont été signés, ou sont sur le point de l'être, avec les propriétaires forestiers pour dix réserves forestières d'une surface totale de 465 hectares. La stratégie choisie pour éliminer les dommages forestiers et empêcher les suites dommageables a jusqu'ici fait ses preuves. Au début, l'avancement des travaux a été surtout entravé par les difficultés rencontrées dans la commercialisation du bois, en raison notamment des limites de capacité que connaissait le transport ferroviaire du chablis façonné en direction de l'étranger, ainsi que du très bas niveau des prix du bois. En comparaison des accidents liés à l'ouragan Vifian de 1990, le nombre d'accidents du travail est resté très bas dans la forêt bernoise. En l'an 2000, 35 millions de francs de subventions cantonales et fédérales ont été versés aux propriétaires forestiers publics et privés. La majeure partie de ces fonds publics sont revenus aux propriétaires forestiers privés. Les plus touchés d'entre eux ont en outre reçu 16 millions de francs issus du Fonds suisse des dommages causés par les éléments naturels, à titre d'indemnité pour les moins-values subies. En août et en décembre, l'Office des forêts a présenté des «rapports intermédiaires Lothar» qui donnaient aux commissions de surveillance des informations détaillées sur l'exécution des mesures prises pour éliminer les dommages. Dès le printemps 2001, la lutte contre les bostryches dans les forêts encore intactes constituera une tâche prioritaire.

3.2.5.1 *Service forestier*

L'élimination des dommages causés par l'ouragan Lothar a constitué la tâche principale de l'ensemble du Service forestier, fortement mis à contribution par ce travail. Les propriétaires de forêts et la population ont été constamment informés de l'exécution et de l'avancement des travaux. Le Service forestier a prêté son concours pour le placement d'une main-d'œuvre forestière provenant des cantons du Valais et des Grisons, ainsi que de Scandinavie, d'Allemagne et d'Autriche. Il a aussi participé activement à la collecte des éléments requis pour le versement des indemnités issues du Fonds suisse des dommages causés par les éléments naturels. Dans le cadre de 53 cours spécifiques, quelque mille personnes travaillant dans le domaine forestier ont été préparées aux graves dangers que recèle le façonnage du chablis. Les travaux courants relevant des plans forestiers régionaux ont dû être partiellement reportés. Le Conseil-exécutif a approuvé le projet FORSIG; dès lors, le système d'information sylvicole projeté pourra être réalisé. Le projet pilote NOG Division forestière 3 a achevé son troisième exercice. Les résultats sont commentés en détail dans le cadre du compte spécial.

3.2.5.2 *Forêts domaniales*

Les forêts domaniales ont aussi été fortement touchées par l'ouragan Lothar qui a laissé 390000 m^3 de chablis; cela correspond au quadruple d'une exploitation annuelle normale. 70 pour cent de ce chablis étaient façonnés à la fin de l'année 2000. 15 pour cent seront encore façonnés d'ici le début de l'été 2001 et 15 pour cent seront laissés sur place. Les entreprises forestières domaniales se sont entraidées avec leur personnel et leurs machines; en outre, des équipes provenant des cantons du Valais et des Grisons ainsi que du Land allemand de Rhénanie-Palatinat ont été appelées en renfort. En corrélation avec l'introduction des «Usages suisses du commerce des bois ronds», l'entreprise forestière de l'Etat a été dotée de nouveaux appareils de mesure du diamètre des bois ronds ainsi que du programme de vente de ces bois.

3.2.5.3 *Etat de la forêt*

L'éclaircissement des houppiers a fortement augmenté en l'an 2000 dans les forêts bernoises. Selon l'inventaire de Sanasilva, 37 pour cent des arbres ont été considérés comme endommagés;

en d'autres termes, ils présentent au moins 30 pour cent de pertes de feuilles ou d'aiguilles. Plusieurs causes peuvent être à l'origine de cette défiguration des houppiers: l'ouragan Lothar a exercé une certaine influence, mais il est probable que la forte sécheresse du printemps y a également contribué. Le seul état des houppiers ne permet toutefois pas de tirer des conclusions définitives sur la santé de la forêt. C'est pourquoi le canton de Berne participe depuis 1987 à de vastes recherches qui portent aussi sur l'état du sol et des racines, sur l'apport des polluants ainsi que sur l'influence des substances nutritives et des parasites sur les arbres. Les analyses effectuées démontrent que la forêt souffre toujours d'un apport excessif d'azote, et, partant, d'une acidification croissante du sol. Les forêts pourraient, en raison de cela, devenir plus sensibles à la sécheresse et aux tempêtes. Les premières indications dans ce sens résultent aussi de l'examen de 64 surfaces endommagées par l'ouragan Lothar.

3.2.6 **Office de la nature (ONAT)**

Procédure de consultation pour la loi sur la chasse et la protection de la faune sauvage (LCh; révision totale), évaluation de l'Office de la nature, introduction de la nouvelle gestion publique (NOG), réintroduction du lynx, régénération des eaux et exécution des mesures de protection des zones alluviales: autant de sujets qui ont marqué l'activité de l'Office en l'an 2000. La majorité des avis exprimés sur la nouvelle LCh sont positifs. Un audit externe n'a pas permis de confirmer les critiques émises sur l'organisation et l'exécution des tâches de l'office: les ressources sont utilisées de manière efficiente; la nouvelle organisation mise sur pied en 1998 s'avère bonne et judicieuse; les collaborateurs et les collaboratrices font preuve d'un grand engagement. D'autres possibilités d'amélioration (délégation de tâches, amélioration de l'image, développement de l'organisation) seront examinées dans le cadre du projet «Tauros». Les objectifs fixés concernant l'introduction de NOG ont pu être atteints. Le «Concept Lynx Suisse» a franchi tous les obstacles politiques et pourra être mis en œuvre à partir de 2001. Au cours de l'exercice, 49 projets de régénération des eaux ont été subventionnés pour un montant total de 2,1 millions de francs. Un accord a pu être conclu avec l'OFEFP pour accélérer les travaux de protection des zones alluviales.

3.2.6.1 *Inspection de la pêche*

La pêche ordinaire du corégone ainsi que la pêche de son frai ont été très bonnes dans les lacs de Thoune et de Bienne. On connaît l'importance de ce poisson pour les pêcheurs professionnels et les pêcheurs à la ligne. Il s'avère aujourd'hui que l'incubation à basse température pratiquée dans les installations des piscicultures de Faulensee et de Gléresse, ainsi que l'assainissement de leurs installations, produisent d'excellents résultats. La pêche du frai de la truite de lac a également été réjouissante. Cette situation est aussi due à la régénération de la Kander et aux ramifications aménagées le long de son cours. La Kander est en effet la rivière la plus importante pour la reproduction de cette espèce de poisson menacée. En revanche, le rendement médiocre des corégones dans le lac de Brienz est préoccupant. Tout aussi préoccupant est le dragage de l'Aar prévu au centre de la zone de reproduction, d'importance nationale, des ombres à Thoune. Dans les deux cas, des éclaircissements sont en cours ou prévus.
La statistique de la pêche, introduite il y a dix ans, est un précieux instrument de travail. Elle confirme le recul, observable dans l'ensemble de la Suisse, du nombre de prises de truites de rivière; ce recul est de 40 pour cent dans les cours d'eau du Mittelland. La statistique montre toutefois aussi que les prises, pour ce poisson, sont restées stables ou ont même augmenté dans d'autres cours d'eau.

3.2.6.2 *Inspection de la chasse*

Comme l'année précédente déjà, la patente de chasse du chamois ne permettait de tirer que deux animaux dans tout le canton. La pression de la chasse a donc de nouveau été plus faible et la saison a été calme. Avec 1867 chamois tirés, le tableau de chasse a été moins bon que celui d'années comparables; cela s'explique par la diminution constante du nombre de patentes de chasse vendues.
Les effectifs de cerfs étant suffisants, autorisation a été donnée de tirer trois cerfs par chasseur dans le Mittelland et dans le Jura bernois. Dans l'Oberland, le nombre maximal autorisé n'était que de deux animaux par patente. Cette solution a permis d'une part de continuer à préserver la population de cerfs dans l'Oberland et, d'autre part, d'augmenter sensiblement la pression de la chasse dans le reste du canton. Avec 34 cerfs nobles tirés, le contingent de 40 tirs qui avait été fixé au préalable pour cette espèce n'a pas été totalement atteint. Le Concept Lynx Suisse est entré en vigueur en août et les contrats relatifs au transfert prévu de lynx des Alpes occidentales en Suisse orientale ont pu être signés vers la fin de l'année. En même temps, le nombre confirmé de lynx braconnés dans l'espace alpin occidental a atteint un sommet avec huit animaux au moins.

3.2.6.3 *Inspection de la protection de la nature (IPN)*

Les travaux préalables à la mise sous protection sont en cours dans dix zones alluviales d'importance nationale (ordonnance sur les zones alluviales). La mise à l'enquête publique a pu être effectuée pour les zones alluviales de grande importance «Singine-Schwarzwasser» alors que la procédure de participation pour la zone «Alte Aare» s'est déroulée. Quatre hauts marais d'importance nationale, la «Tourbière de la Chaux», «Derrière Gruère», «Ronde Sagne» et le «Pâturage du Droit» ont fait l'objet d'une révision de leurs bases, c'est-à-dire qu'ils ont été déclarés zones protégées, par arrêté du Conseil-exécutif. Ont également fait l'objet d'une révision de leurs bases les réserves naturelles de «Bellelay» et de «Chnuchelhusgrube». La protection des terrains secs est assurée par 1301 contrats conclus sur une base volontaire avec des exploitants pour 82 pour cent de la surface inventoriée totale de 5300 hectares. La protection des zones humides est quant à elle assurée par 962 contrats pour 83 pour cent d'une surface totale de 5850 hectares. Des subventions d'un montant total de 4,6 millions de francs, provenant des fonds de protection de la nature (Confédération et canton), ont été versées pour ces contrats. 8660 hectares de surface forestière ont pu être inventoriés comme base pour le plan forestier régional d'Oberhasli. La végétation de la réserve naturelle de «Gelten-Iffigen» a été cartographiée. L'Inspection de la protection de la nature a pris position sur 765 projets, textes de lois, interventions parlementaires et affaires financières, et a aussi accordé 223 autorisations pour la cueillette à but commercial de champignons et l'extraction de racines de gentianes (902 au total en 1999).

3.3 Ressources humaines

3.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2000

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Poste à 100% Hommes	Femmes	Total
Secrétariat général	14	14	13,50	12,30	25,80
Office de l'agriculture	223	140	202,75	97,77	300,52
Office du développement économique	12	9	11,00	6,80	17,80
Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail	44	17	40,77	12,76	53,53
Office des forêts	119	18	115,75	11,54	127,29
Office de la nature	75	9	72,30	5,91	78,21
Total au 31. 12. 2000	487	207	456,07	147,08	603,14
Comparaison avec l'exercice précédent	519	211	483,73	149,73	633,46

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Poste à 100% Hommes	Femmes	Total
Personnel chargé de l'entretien des forêts:					
Office des forêts	149	8	98,75	1,05	99,80
Division forestière 3	30	–	18,27	–	18,27
Entreprises NOG:					
Ecole de laiterie de Rütti	23	6	21,38	5,25	26,63
Promotion économique	6	5	6,00	4,00	10,00
Division forestière 3	12	2	8,18	0,83	9,01
Total au 31. 12. 2000	220	21	152,58	11,13	163,71
Comparaison avec l'exercice précédent	227	23	159,93	10,41	170,34

Occupation des postes financés par des Fonds ou par des tiers

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Poste à 100% Hommes	Femmes	Total
Fonds pour le marché du travail	7	6	7,00	5,30	12,30
LOTHAR	9	2	7,70	0,10	7,80
Fonds des épizooties	1	2	0,48	0,96	1,44
Caisse d'assurance-chômage	38	50	36,90	42,02	78,92
Offices régionaux de placement (ORP)	150	140	147,60	119,20	266,80
Logistique des mesures de marché du travail (LMMT)	16	9	15,00	8,90	23,90
Postes cantonaux selon LACI	6	4	6,00	3,60	9,60
Total au 31. 12. 2000	227	213	220.68	180,08	400,76
Comparaison avec l'exercice précédent	260	262	253,26	228,45	481,71

Tableau 2: Gestion des postes 2000

Unité administrative	Budget des points	Consommation des points	Réserve
Transit réserve CE			1 225,200
Secrétariat général	2 729,484	2 404,921	324,563
Office de l'agriculture	32 664,041	28 626,046	4 037,995
Office du développement économique	1 937,004	1 859,440	77,604
Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail	4 936,200	4 826,051	110,149
Office des forêts	12 175,228	11 944,173	231,055
Office de la nature	6 834,192	7 246,992	– 412,800
Total Direction	61 276,149	56 907,583	5 593,766
Comparaison avec l'exercice précédent	61 441,852	58 815,871	3 857,973

3.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Aucun changement.

3.3.3 Formation

16 personnes chargées de la comptabilité à la Direction de l'économie publique ont suivi une formation de comptabilité dans l'administration publique à la haute école spécialisée de Soleure Nord-Ouest de la Suisse. La formation comprenait six jours d'enseignement et deux jours de cours en ateliers, au cours desquels les comptables ont pu acquérir des connaissances d'économie d'entreprise et se former en comptabilité analytique, en perspective de l'introduction de la nouvelle gestion publique.

3.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

La part des femmes aux fonctions de collaboratrices scientifiques et cheffes de projet a augmenté de près d'un pour cent par rapport à l'exercice précédent. Les collaboratrices et les collaborateurs de la Direction ont à nouveau eu la possibilité au cours de deux après-midi de faire part de leurs vœux personnels à la directrice de l'économie publique. Il n'y a pas eu d'activités spécifiques à la question de l'égalité.

3.3.5 Remarques

Aucune remarque.

3.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législature

802 Champ d'activité Agriculture

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en œuvre
802.1 Renforcer la compétitivité de l'agriculture bernoise en multipliant les plus-values, en abaissant les coûts de production et en intégrant la composante écologique.			
802.1.1 Miser sur les enjeux stratégiques de la qualité et de la spécificité régionale et garantir une exploitation proche de la nature sur tout le territoire.	1	Tâche permanente	La commercialisation régionale a été renforcée par des conseils. Tous les projets du canton ont pour la première fois collaboré avec succès (Grauholz et Belp). Le contrôle des résultats permettra de vérifier la durabilité des projets.
802.1.2 Mettre les mesures d'encouragement structurel en œuvre selon des plans différenciés par région.	1	2002	Le nouveau concept de la politique de promotion structurelle est en vigueur. La conformité au concept est vérifiée pour chaque projet.
802.1.3 Axer rigoureusement l'offre de formation et de conseil sur les mesures mentionnées et sur les besoins, veiller à sa qualité de manière à ce que chaque famille paysanne en fasse usage.	1	2002	C'est dans le cadre du projet de professionnalisation que l'école d'agriculture de Bäregg a été partiellement fermée. L'ensemble de la structure d'encadrement des Inforamas sera examinée au cours de 2001.

803 Champ d'activité Sylviculture

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en œuvre
803.1 Entretenir la forêt de manière à préserver et développer ses principales fonctions.			
803.1.1 Conseiller les propriétaires et les aider à exploiter la forêt selon des méthodes respectant ses fonctions.	1	Tâche permanente	Propriétaires conseillés par le service forestier cantonal et par les forestiers de triages communaux.
803.1.2 Procéder à une planification ciblée pour désigner les fonctions de la forêt importantes pour le lieu considéré, éliminer les conflits d'intérêts et indiquer les mesures propres à préserver les fonctions de la forêt.	2	Elaboration de 31 plans forestiers régionaux (PFR) au total d'ici 2010.	Les travaux de PFR ont été retardés par les dégâts de LOTHAR; 4 PRF au total étaient en cours d'élaboration en 2000.
803.1.3 Utiliser les ressources publiques en fonction de l'intérêt public et mettre au point des méthodes permettant de décupler l'efficacité des moyens d'encouragement.	2	Analyse sommaire ERKOS de «gestion des forêts protectrices et construction de paravalanches» pour 2001. Introduction de «EFFOR 2» d'ici 2003 en liaison avec la nouvelle péréquation financière fédérale.	Le rapport «Avalanches 1999» relatif à ERKOS «gestion des forêts protectrices et construction de paravalanches» est en cours d'élaboration.

804 Champ d'activité Développement économique

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en œuvre
804.1 Contribuer à la compétitivité et au potentiel de développement des agents économiques du canton de Berne.		Tâche permanente	Examen des biens-fonds du canton et préparation des mesures pour développer le site d'implantation.
804.1.1 Favoriser la réalisation de projets innovateurs et faciliter l'implantation des entreprises responsables.	1	Tâche permanente	97 projets ont été soutenus en 2000. Ils créeront quelque 2500 emplois pour les dix prochaines années et généreront des investissements de l'ordre de 360 millions de francs.
804.1.2 Renforcer la stabilité économique dans les régions et lutter contre les disparités régionales, en ciblant les mesures sur certains secteurs tels l'encouragement de la construction de logements ou le tourisme.	1	Tâche permanente	2000: achèvement de la révision du Programme de politique du tourisme. Décision de poursuivre l'amélioration de l'habitat dans les régions de montagne, après que la loi fédérale a été prorogée. Publication du Bilan sur l'emploi du secteur public.
804.1.3 Favoriser la réalisation rapide des grands projets revêtant de l'importance pour le canton en mettant en place l'organisation nécessaire.	2	1999	Réalisée.
804.1.4 Donner une impulsion durable à la région grâce à l'EXPO.01, dans le domaine touristique notamment.	2	Tâche permanente	Les travaux de promotion d'un tourisme durable dans la région des Trois Lacs sont en cours au sein d'Espace-Mittelland.

805 *Champ d'activité Industrie, Commerce et Travail*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en œuvre
805.1 Favoriser et préserver l'équilibre du marché de l'emploi et lutter contre les conséquences du chômage.			
805.1.1 Réintégrer rapidement et durablement les sans-emploi au monde du travail par le placement ou l'occupation temporaire et le perfectionnement, de manière à préserver leur aptitude au travail.	1	Tâche permanente	Gestion des offices régionaux de placement (ORP) conformément au mandat de prestations conclu avec la Confédération et mise en place des mesures de marché du travail.

806 *Champ d'activité Nature*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en œuvre
806.1 Préserver efficacement les biotopes proches de l'état naturel et précieux pour l'écologie et les mettre en réseau.		Tâche permanente	– Situation critique sur le plan de l'exécution par manque de moyens (seuls 3 hauts-marais mis sous protection). – Plusieurs obstacles à la libre circulation des poissons ont été supprimés, de sorte que le réseau longitudinal des eaux est rétabli.
806.1.1 Revitaliser les cours d'eau endigués et les paysages environnants en utilisant les ressources du financement spécial et créer de nouvelles surfaces de compensation écologique.	1	Tâche permanente	Les ressources du Fonds de régénération des eaux ont permis de financer plusieurs projets dans le canton. Par ailleurs, la planification de plusieurs projets de régénération de plus grande envergure est achevée.
806.1.2 Mieux axer les mesures d'encouragement et la fiscalité cantonales sur les objectifs écologiques et les mettre en phase avec ces derniers.	1	Tâche permanente	Le développement durable est une exigence qui concerne toutes les tâches cantonales.
806.1.3 Créer des zones de tranquillité pour le gibier.	2	A partir de 2002.	Conversion des refuges de chasse en zones de tranquillité pour le gibier dans le cadre de la révision totale de la loi sur la chasse.

806a *Liaison des champs d'activité Agriculture, Nature et Développement économique (objectifs économiques et mesures proposées)*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
806a.1 Renforcer la compétitivité de l'économie bernoise et favoriser son développement durable.		Tâche permanente	Mise en œuvre du plan d'action Télématique 1999/2000.
806a.1.1 Multiplier les atouts du site d'implantation et contribuer à l'augmentation des plus-values par une amélioration continue des conditions générales.	1	Tâche permanente	2000: révision de la loi sur l'hôtellerie et la restauration avec suppression des restrictions de vente. Ouverture pour les ventes dominicales.
806a.1.2 Apprécier les objectifs économiques en fonction du long terme et appliquer le principe de la durabilité à toutes les mesures d'encouragement et les mesures fiscales du canton.	1	Tâche permanente	
806a.1.3 Créer et préserver des emplois dans les régions périphériques de manière à maintenir la décentralisation de l'habitat.	1		Les subventions à l'amélioration de l'habitat ont été reprises et sont mises en œuvre par le SAS. L'exécution de la nouvelle LCAP et la formulation du nouveau plan directeur cantonal doivent s'orienter sur cet objectif.

3.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2000

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
3.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature		
– Loi concernant l'amélioration de l'offre de logements	0	non déterminée
– Loi sur l'hôtellerie et la restauration	5	en vigueur depuis le 1er décembre 2000
– Loi sur le service de l'emploi, l'assurance-chômage et l'aide aux chômeurs	1	janvier/juin 2002
– Loi sur la chasse et sur la protection du gibier et des oiseaux	2	septembre 2001/ janvier 2002
– Décret sur l'amélioration de logements anciens	0	non déterminée
– Décret sur l'amélioration de l'habitat dans les régions de montagne	0	non déterminée
– Décret sur l'octroi d'indemnités en faveur de la régénération dans le domaine des eaux publiques	5	en vigueur depuis le 1er décembre 2000

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
3.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
– Loi sur le commerce et l'industrie (LCI)	5	en vigueur depuis le 1er décembre 2000
– Loi sur la protection contre le feu et les services de défense	1	novembre 2001/ avril 2002
3.5.3 Législation d'application du droit fédéral		
–		
3.5.4 Autres projets		
– Loi sur la santé animale (LSA)	1	mars/septembre 2002

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = préavisé par la commission
5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

3.6 Projets informatiques

Service	Projet/Application	Investissement milliers de fr.	Total des coûts de production milliers de fr..	Coûts de production durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
Secrétariat général					
4300.100.203	BEMAIL-VOL	1500	[1]	[1]	1999–2001
	Gestion et archivage de documents ECO	850	[1]	[1]	2000–2002
Office de l'agriculture					
4310.102	GELAN-2002[2]	2360	560	560	1999–2001
Office des forêts					
4350.100	FORSIG-GIS	450	75	75	2000–2002
4350.100	Saisie mobile de données du bois	450	20	20	2000

[1] Les coûts de production de l'exercice sont compris dans les charges totales des différentes unités administratives et ne peuvent pas être indiqués séparément.
[2] Nouveau système d'information sur les données agricoles GELAN-2002, projet de l'Espace Mittelland avec les cantons de FR et de SO.

3.7 Contrôle des résultats des subventions cantonales

3.7.1 Vue d'ensemble

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/ année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
4310	VOL00050	Contribution à l'écoulement du bétail et à la commercialisation	S/1998	ACE 1357 du 19.4.2000	Pas d'analyse détaillée. Maintenir la subvention.
4360	VOL00001	Indemnités et aides financières à l'élevage de poissons de repeuplement, à la surveillance de la pêche, à la formation des jeunes pêcheurs, à l'amélioration du milieu naturel piscicole	S/1998	ACE 2390 du 9.8.2000	Maintenir la subvention sans changement.
4330	VOL00037	Contributions à l'encouragement du tourisme	S/1998	ACE 1356 du 19.4.2000	Pas d'analyse détaillée. Inclure les alternatives aux contributions d'encouragement au programme touristique et les vérifier.
4340	VOL00023	Exécution des plans de mesures de protection de l'air	S/1998	ACE 3054 du 20.9.2000	Maintenir la subvention. Mettre au point une méthode d'évaluation des demandes de subventions.
4310	VOL00042	Contributions concordataires aux écoles d'ingénieurs agronomes (concordats, fondations)	S/1999	en cours d'élaboration	
4310	VOL00051	Contributions à l'élevage, à l'élevage et la détention de bétail	S/1999	reporté à 2002, car nouvelle réglementation légale depuis le 1.1.1999	

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/ année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
4310	VOL00091	Contribution aux frais de zoonoses (maladies animales dangereuses pour l'homme)	S/1999	ACE 3244 du 24.11.1999	Pas d'analyse détaillée. Maintenir la subvention. Réviser le pourcentage des postes du Service vétérinaire pour la lutte contre les zoonoses et en fixer un autre éventuellement.
4330	VOL00074	Amélioration de l'habitat dans les régions de montagne	S/1999	en cours d'élaboration	
4330	VOL00075	Encouragement à la construction et l'accession à la propriété de logements	S/1999	en cours d'élaboration	
4350	VOL00011	Sylviculture B/C, conservation des forêts protectrices menacées	S/1999	en commun avec VOL00017, en cours d'élaboration.	
4350	VOL00017	Gestion des forêts protectrices et ouvrages paravalanches	S/1999	Rapport en cours d'élaboration	Tirer parti des expériences des avalanches de l'hiver 1999.
4360	VOL00008	Contributions à l'exploitation en faveur de zones humides	S/1999	ACE 3626 du 15.11.2000	Pas d'analyse détaillée; multiplier les contrôles aléatoires pour contrôler l'exécution
4310	VOL00062	Promotion des spécialités régionales	S/2000	en cours d'élaboration	
4360	VOL 00009	Contributions à l'exploitation en faveur de terrains secs	S/2000	en cours d'élaboration	

3.7.2 Commentaire des contrôles de résultats

Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Contributions à l'écoulement du bétail et à la commercialisation
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Les contributions de l'Etat rendent la commercialisation des animaux par les marchés publics plus attractive et permettent de renforcer la compétitivité de l'agriculture bernoise grâce à une répartition judicieuse du travail entre les régions de montagne et les vallées.
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	Les contributions engendrent des prix plus élevés (>7%) pour les ventes de bétail, ce qui garantit le revenu agricole, principalement dans les régions de collines et de montagne. La mesure d'encouragement améliore l'écoulement du bétail, mais n'incite étonnamment pas à étendre la production.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Comme l'analyse sommaire a déjà prouvé que la mesure d'encouragement est efficiente et effective et correspond toujours aux objectifs de la politique agricole du canton comme de celle de la Confédération, elle est maintenue et ne fera pas l'objet d'une analyse détaillée.
Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Indemnités et aides financières à l'élevage de poissons de repeuplement, à la surveillance de la pêche, à la formation des jeunes pêcheurs, à l'amélioration du milieu naturel piscicole
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Il est conféré à la Fédération cantonale bernoise de la pêche, qui compte un très grand nombre de membres, des tâches qu'elle organisera de manière autonome et exécutera avec un minimum de frais administratifs, aux fins d'assurer et de soutenir la diversité naturelle des espèces au moyen d'élevages, décentralisés dans les régions, de poissons et d'écrevisses de repeuplement dans les différentes eaux bernoises, selon les instructions du plan de repeuplement établi chaque année par l'Inspection cantonale de la pêche.
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	L'Inspection de la pêche obtient, en versant des indemnités à la Fédération cantonale bernoise de la pêche, un soutien deux fois moins cher qu'avec ses propres moyens.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Maintien de cette coopération qui donne de bons résultats et dont l'efficience est prouvée.
Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Contributions à l'encouragement du tourisme
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Les contributions d'encouragement servent principalement à soutenir des projets d'infrastructure touristique de base en commun avec les communes où se situent les projets. Il ne peut pas être perçu d'émolument d'utilisation pour diverses raisons (bien public, manque de compétitivité...) pour près des trois quarts des installations subventionnées. Elles font néanmoins partie de l'offre touristique qui est une base économique existentielle surtout dans les régions alpines.
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	Exécution efficiente mais améliorations potentielles lorsque plusieurs unités organisationnelles de l'Etat participent à un projet. Les contributions d'encouragement agissent dans le sens voulu, mais leur efficacité n'est pas mesurable parce que des facteurs beaucoup plus importants codéterminent leur taille-cible.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Il ne sera pas fait d'analyse détaillée. Il faut vérifier les alternatives de contributions dans le cadre du programme touristique.
Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Exécution des plans de mesures de protection de l'air
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Une subvention cantonale permet de soutenir des mesures, des projets ou des actions qui contribuent à améliorer la qualité de l'air du canton de Berne.
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	La subvention cantonale, même si elle n'est que de 150000 francs par an, accélère la mise en œuvre des plans de mesures de protection de l'air et peut même être l'élément déclencheur de la réalisation de la mesure dans les communes à faible capacité financière. L'impact positif sur l'acceptance des mesures de protection de l'air au sein de la population ne peut être prouvé comme effet des mesures complémentaires que sur une longue période d'observation.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Il sera mis au point une méthode systématique d'évaluation des demandes de subventions qui sera appliquée à l'avenir.
Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Contribution aux frais de zoonoses (maladies animales dangereuses pour l'homme)
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	La lutte contre les zoonoses consiste à protéger la population contre la contamination d'agents pathogènes des animaux. Les dépenses engendrées par les mesures de prévention et de lutte sont à la charge du canton conformément au droit fédéral. La caisse des épizooties avance le montant des dépenses qui sont remboursées à l'Etat l'année suivante.
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	La lutte contre les zoonoses est efficace. Elle a permis d'éradiquer la plupart des maladies (brucellose, tuberculose, rage). L'exécution en tant que tâche d'organisation purement cantonale est efficiente.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Maintien. Pas d'analyse détaillée, car le canton n'a pratiquement pas de marge de manœuvre ni de conception pour organiser la lutte contre les zoonoses à moindre coût. Assurer que l'exécution ne deviendra pas plus chère que maintenant. Réviser la clé de compensation avec la caisse des épizooties et éventuellement en fixer une nouvelle.

Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Contributions à l'exploitation des zones humides
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Encourager par des subventions la conservation et l'entretien de zones humides inscrites à l'inventaire; prendre des mesures destinées à préserver des espèces rares ou menacées de plantes et d'animaux.
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	L'effet des subventions ne peut pas être mesuré car il est déterminé par d'autres facteurs parfois bien plus importants. Il peut être montré de manière plausible que la conclusion de contrats d'exploitation concorde avec l'orientation des objectifs fixés. La procédure actuelle est adéquate et sera maintenue.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Aucune modification de la stratégie d'exécution n'est nécessaire. Il est possible de contrôler davantage la mise en pratique de l'exploitation déclarée par les exploitants eux-mêmes au moyen de contrôles aléatoires. Pas d'analyse détaillée.

3.8 Autres projets importants

Projet	Etat d'avancement des travaux au 31. 12. 2000	Achèvement des travaux
Organisation		
– Exécution AGC du 27.1.1997 «Stratégie CFVA 2000+»	La réorganisation est bien établie, l'assurance de la qualité est largement mise en œuvre (certification prochaine), les objectifs d'économies pour fin 2000 ont été dépassés.	Achevés
– Affermage des domaines agricoles des Inforamas (ACE 2740 du 26.11.1997)	Le domaine agricole de Hondrich a été affermé au 1er janvier 2000; les autres l'ont été au 1er mai 2000. Il a été trouvé des solutions satisfaisantes pour tous les collaborateurs.	Achevés
– Réorganisation de l'Ecole de laiterie de Rütti et du Service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière SICL	La fusion de l'Ecole de laiterie de Rütti et du SICL pour former un Centre des produits laitiers et denrées alimentaires de Rütti (CLD) s'est faite au 1er janvier 2001 après des travaux de projet approfondis. Le transfert du service d'inspection au Laboratoire cantonal à fin 2001 est en préparation (but: éviter le travail en double).	2001
– Fermeture partielle de l'Inforama de Bäregg; rationalisation de la structure d'encadrement de l'Inforama	Après analyse approfondie et après une large consultation, la Direction de l'économie publique a décidé de supprimer l'école d'agriculture à l'Inforama de Bäregg à l'été 2002 et de rationaliser parallèlement la structure d'encadrement dans la formation et la consultation agricoles.	2002
– Réorganisation du domaine «économie» au sein de la Direction de l'économie publique (projet HERKULES)	Après étude détaillée des structures et de la répartition des tâches du domaine «économie», les secteurs Ouverture des magasins et Crédits à la consommation ont été transférés de l'OCIAMT à l'Office cantonal du développement économique au 1er décembre. Cet ajustement a permis d'éliminer certaines interfaces (LCI, LHR, crédits à la consommation, ouverture des magasins).	Achevés
– Optimalisation de l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage (projet AVIGO)	La structure générale recommandée dans le rapport final a été mise en place au 1er juillet (réunir les domaines de l'assurance-chômage en une division Service de l'emploi et les domaines Protection des travailleurs, main-d'œuvre étrangère et surveillance du travail en une Division Conditions de travail).	Achevés
Travaux de construction		
– Assainissement du domaine agricole de Bellelay et transfert dans une fondation	L'assainissement du domaine agricole progresse selon les plans. Le domaine a été remis à la fondation au 1er janvier 2001.	Inauguration le 21 juin 2001
Etudes importantes		
–		

3.9 Interventions parlementaires (motions et postulats)

Récapitulatif (interventions examinées au Grand Conseil):

	1996	1997	1998	1999	2000
Motions	17	13	12	13	29
Postulats	8	4	2	2	2
Interpellations	16	14	13	12	18

Motions et postulats en suspens:

	Motions	Postulats.	Total
En suspens depuis les années précédentes	6	1	7
Acceptés au cours de l'année écoulée	4	1	5
Motions acceptées sous forme de postulats	–	7	7
A examiner au total	10	9	19
./. réalisés au cours de l'année écoulée et donc à classer (ch. 3.9.1)	3	1	4
En suspens à la fin de l'année écoulée:			
– sans prolongation (ch. 3.9.2.1)	5	7	12
– avec prolongation (ch. 3.9.2.2)	1	1	2
– prolongation échue (ch. 3.9.2.3)	1	–	1
En suspens au total (ch. 3.9.2)	7	8	15

3.9.1 Classement de motions et de postulats

3.9.1.1 *Classement de motions et de postulats réalisés*

Motion 46/98 Pfister, Zweisimmen, du 9 mars 1998: Amélioration de la collaboration entre les ORP et la caisse de chômage (points 1 et 4 acceptés; points 2 et 3 retirés le 25.1.1999).
Les structures de l'OCIAMT ont été ajustées et améliorées au 1er juillet 2000 conformément à ce qu'exigeait le mandat de prestations conclu entre la Confédération et le canton. Les domaines spécifiques Offices régionaux de placement (ORP), Logistique des mesures de marché du travail (LMMT), Assurance-chômage et Service juridique ont été réunis en une Division Service de l'emploi. La création de centres de compétences incluant la Caisse publique de chômage est cependant en contradiction avec les dispositions fédérales déterminantes et ne peut donc pas être réalisée. Les requêtes de la motion sont donc réalisées dans la mesure du possible.

Motion 168/98 Gerber, Thoune, du 31 août 1998: Assurance-chômage: ajustement de l'organisation (point 1 accepté et classement rejeté; point 2 transformé en postulat et accepté le 25.1.1999).
Les structures de l'OCIAMT ont été ajustées et améliorées au 1er juillet 2000 conformément à ce qu'exigeait le mandat de prestations conclu entre la Confédération et le canton. Les domaines spécifiques Offices régionaux de placement (ORP), Logistique des mesures de marché du travail (LMMT), Assurance-chômage et Service juridique ont été réunis en une Division Service de l'emploi. La structure d'encadrement a été simplifiée par une réduction du nombre des régions d'offices régionaux de placement (ORP) de sept à quatre: Berne/Mitteland; Bienne-Seeland/Jura bernois; Oberland bernois; Haute-Argovie/Emmental. Simultanément, six petits ORP ont été transformés en centres d'appui et subordonnés à un ORP plus grand. Le nombre des ORP a ainsi été ramené de 21 à 15. Les requêtes de la motion sont donc réalisées dans la mesure du possible.

Motion 176/98 Fischer, Lengnau, du 2 septembre 1998: Coopération pragmatique au-delà des frontières (acceptée le 29.6.1999).
La coopération intercantonale s'est poursuivie. Espace Mittelland n'a cessé d'examiner et de lancer de nouveaux projets. Le développement de la coopération au-delà des frontières cantonales constitue aujourd'hui une tâche permanente faisant partie de l'exécution normale.

Postulat 148/99 Flückiger, Schwarzenbourg, du 21 juin 1999: Coopération intercantonale (accepté le 12.4.2000).
La coopération intercantonale s'est poursuivie. Espace Mittelland n'a cessé d'examiner et de lancer de nouveaux projets. Le développement de la coopération au-delà des frontières cantonales constitue aujourd'hui une tâche permanente faisant partie de l'exécution normale.

3.9.1.2 *Classement extraordinaire*

Aucun.

3.9.2 Réalisation de motions et de postulats

3.9.2.1 *Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu*

Motion 224/98 Ryser, Berne, du 18 novembre 1998: Taxe d'exemption des services de défense (acceptée le 29.6.1999).
La révision requise de la loi sur la protection contre le feu et les services de défense a été entamée. Selon l'état actuel de la planification, la modification devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2003.

Motion 142/99 Stauffer, Brügg, du 21 juin 1996: Contrôle des installations de chauffage (acceptée sous forme de postulat le 11.4.2000).
Il est prévu de réviser l'ordonnance de 1990 sur le contrôle des installations de combustion alimentées à l'huile «extra-légère» et au gaz d'une puissance calorifique ne dépassant pas un mégawatt (OCIC) dans le courant de 2001 et de l'adapter aux données actuelles. Cette révision doit également tenir compte de la privatisation progressive en cours comme requis dans la motion.

Motion 161/99 Bütler, Berne, du 22 juin 1999: Importance du chanvre pour l'économie (acceptée sous forme de postulat le 11.4.2000).
L'enquête sur l'importance du chanvre pour l'économie fera l'objet d'un travail de semestre ou d'un travail de diplôme d'un étudiant ou d'une étudiante de l'Institut d'économie rurale de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Le travail doit être livré mi 2001.

Motion 251/99 Blatter, Berne, du 16 novembre 1999: Accord sur la libre circulation des personnes: mise en œuvre des mesures d'accompagnement (acceptée sous forme de postulat le 13.9.2000).
Le rapport présenté le 26 mai 2000 par la Chancellerie au Conseil-exécutif expose en détail l'action à entreprendre pour mettre en œuvre les accords bilatéraux. Concernant la libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement, les nouvelles règles prendront effet le 1er juillet 2003 au plus tôt. La directrice de l'économie publique a chargé l'Office cantonal de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OCIAMT) de mener les travaux préparatoires. Un groupe de travail tripartite a entamé son activité en février 2001 sous la conduite de l'OCIAMT et doit l'achever pour le 1er juillet 2002. Il reste donc une année pour procéder à la mise en œuvre nécessaire.

Motion 253/99 Voiblet, Reconvilier, du 17 novembre 1999: Pose d'une signalisation touristique sur les axes routiers principaux du Jura bernois (acceptée le 13.9.2000).
La conception est achevée pour l'ancien canton. La nouvelle signalisation touristique sera mise en place en 2001. Dans le Jura bernois, l'Office du tourisme du Jura bernois n'a pas achevé ses travaux, il faut en effet harmoniser la signalisation avec les autres cantons de l'Arc jurassien.

Motion 258/99 Motion Oesch, Eriz, du 24 novembre 1999: Améliorations structurelles dans l'agriculture (acceptée sous forme de postulat le 13.9.2000).
Le nouveau Concept de la politique de promotion structurelle dans l'agriculture de la Direction de l'économie publique a permis d'augmenter les ressources des améliorations structurelles de l'ordre de deux millions de francs par des transferts internes de crédits. Une nouvelle augmentation des crédits d'améliorations structurelles, comme requis dans l'intervention, est actuellement à l'étude. Elle dépend de l'évolution de la politique financière comme de la politique agraire et ne devrait pas avoir d'incidences sur le budget.

Motion 268/99 Kaufmann, Berne, du 30 novembre 1999: Améliorations structurelles dans l'agriculture (acceptée sous forme de postulat le 13.9.2000).
Le nouveau Concept de la politique de promotion structurelle de l'agriculture de la Direction de l'économie publique a permis d'augmenter de quelque deux millions de francs les ressources destinées aux améliorations structurelles pour les bâtiments et le génie rural, grâce à des transferts internes de crédits. La requête contenue dans l'intervention, à savoir compenser les dépenses supplémentaires et prêter une attention particulière aux exigences d'ordre écologique, est également prise en compte dans l'étude d'éventuelles autres augmentations de crédits.

Motion 18/00 Boss, Seftigen, du 31 janvier 2000: Programme d'impulsion concernant les installations énergétiques fonctionnant au bois (acceptée sous forme de postulat le 11. 4. 2000).
La compétence spécifique et organisationnelle pour promouvoir les énergies alternatives appartient à l'Office de l'économie hydraulique et énergétique de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. Le postulat sera réalisé au moyen d'un crédit-cadre que le Grand Conseil doit encore approuver. Simultanément, il sera examiné s'il ne vaudrait pas mieux verser des subventions plutôt que d'accorder des prêts et si la réalisation du postulat nécessite une modification des bases légales. Le décret sur les prestations financières consenties par l'Etat pour l'approvisionnement en énergie fixe un plafond de six millions de francs par an pour les ressources cantonales de promotion en matière d'énergie.

Motion 25/00 Gresch, Berne / Kaiser, Leuzigen, du 31 janvier 2000: «Lothar», le promoteur du bois comme source d'énergie (acceptée le 11. 4. 2000).
La compétence spécifique et organisationnelle pour promouvoir les énergies alternatives appartient à l'Office de l'économie hydraulique et énergétique de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. La motion sera réalisée au moyen d'un crédit-cadre que le Grand Conseil doit encore approuver. Simultanément, il sera examiné s'il ne vaudrait pas mieux verser des subventions plutôt que d'accorder des prêts et si la réalisation du postulat nécessite une modification des bases légales. Le décret sur les prestations financières consenties par l'Etat pour l'approvisionnement en énergie fixe un plafond de six millions de francs par an pour les ressources cantonales de promotion en matière d'énergie.

Motion 32/00 Haldemann, Aeschau, du 31 janvier 2000: Aide en faveur des régions sinistrées par Lothar (point 1 adopté et classé; point 2 adopté sous forme de postulat; point 3 rejeté sous forme de postulat le 11. 4. 2000).
L'Office cantonal des forêts (OFOR) a conclu un contrat avec l'organisation «Bois pour le prochain» à Bourguillon (FR). Cette organisation a à titre d'essai envoyé un container de 20 mètres cubes de bois débités par bateau à Haïti. L'action a été financée en commun par les cantons de Fribourg et de Berne. L'évaluation de cet essai n'est pas encore terminée; la suite sera coordonnée avec le canton de Fribourg.

Motion 49/00 Guggisberg, Kirchlindach, du 8 février 2000: Renforcement de la place économique bernoise (point 1 transformé en postulat, accepté et classement refusé; point 4 accepté sous forme de motion; point 6 accepté sous forme de postulat; autres points retirés le 30. 11. 2000).
L'intervention a été traitée à la session de novembre 2000. Les travaux sont entamés.

Motion 55/00 Knecht, Spiez, du 9 février 2000: Promotion économique (acceptée le 30. 11. 2000).
Le rapport sur les années 1998 à 2000 requis par la motion sera établi au premier semestre 2001.

3.9.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 23/1996 Hutzli, Pieterlen, du 15 janvier 1996: Accompagner les projets d'actes législatifs d'une étude de droit comparé (acceptée sous forme de postulat le 18. 6. 1996; délai prolongé le 26. 11. 1998 jusqu'en 2000).
L'élaboration des directives sur la technique législative a été retardée. La requête du motionnaire sera par conséquent examinée au cours de l'année 2001.

Motion 119/1996 Walliser, Bienne, du 29 avril 1996: Places de stationnement et pollution atmosphérique (acceptée le 6. 11. 1996; délai prolongé le 26. 11. 1998 jusqu'en 1999 et le 2. 12. 1999 jusqu'en 2000).
La révision des plans de mesures de protection de l'air a été envoyée en consultation en été 2000. L'évaluation des nombreuses prises de position a montré qu'il était nécessaire de procéder à plusieurs éclaircissements et enquêtes complémentaires, de sorte que la révision ne sera achevée qu'au premier semestre 2001.

3.9.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Motion 34/88 Seiler du 1er février 1988: Meilleure protection du Moossee et d'autres réserves naturelles (point 1 accepté; points 2 et 3 acceptés sous forme de postulat le 31. 8. 1988; délai prolongé le 8. 11. 1990 jusqu'en 1992 et le 4. 11. 1992 jusqu'en 1994).
En juillet 1997, le Conseil-exécutif a décidé que, pour assurer une meilleure protection du Moossee, on pouvait utiliser du terrain appartenant au domaine agricole de Hofwil à titre de compensation en nature. De nouveau, seule une partie des propriétaires a accepté une deuxième proposition concrète de compensation en nature. La procédure de mise en dépôt public sur la révision de l'arrêté de mise sous protection sera engagée probablement en 2001.

Berne, le 16 mars 2001

La directrice de l'économie publique: *Zölch-Balmer*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 25 avril 2001